Roi
Morvan
Communauté

SOMMAIRE COMPTES-RENDUS 2014

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2014	**01_CR_CC_25022014**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2014	**02_CR_CC_15042014**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2014	**03_CR_CC_22062014**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2014	**04_CR_CC_30062014**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014	**05_CR_CC_09102014**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2014	**06_CR_CC_21112014**
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2014	**07_CR_CC_12122014**

Roi Morvan Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Rémi CALVE, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Alain DAVIOU, Christian DERRIEN, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Armand HAMON, Catherine HENRY, Jean-Claude HUIBAN, André JAFFRE, Guy JOUET, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, Florence LE BELLER, André LE CORRE, Jean-Michel LE CUNFF, Hervé LE FLOC'H, Robert LE FOURNER, Jean-Pierre LE FUR, Michel LE GALLO, Yves LE GOFF, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christian LE METAYER, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Claude LE TROEDEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-François MAHOT, Patrick MICHEL, Michel MORVANT, Marie-Louise MOUNIER, Christian PERRON, Joël PETRO, Yvonne RAYER, Jean-Jacques TROMILIN, Robert ULLIAC

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : Jeannine LE GARREC, Michel LE MOIGNE, Alain PERRON, Armel QUEMENER

Etaient excusés : Messieurs : André LE TEXIER, Louis-Marc RIVOAL

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Compte Administratif 2013 – Budget Principal

Le Compte Administratif 2013 dégage un excédent de 6.454.738,70 € en section de fonctionnement et un excédent de 2.315.587,78 € en section d'investissement soit un excédent global de 8.770.326,48 €.

Compte Administratif 2013 – Budget Zones d'Activités

Ce dernier est excédentaire de 677.676,71 € en section de fonctionnement et déficitaire en section d'investissement de 2.428.160,53 €.

Compte Administratif 2013 – Hôtels et Immobiliers d'entreprises

Ce dernier est déficitaire de 65.809,38 € en section de fonctionnement et déficitaire de 169.268,02 € en section d'investissement.

Compte Administratif 2013– Budget SPANC

Ce dernier est excédentaire de 12.903,50 € en section de fonctionnement et excédentaire de 8.607,39 € en section d'investissement.

- Les Comptes Administratifs 2013 (Budget Principal, Budget ZA, Budget Hôtels et Immobiliers d'Entreprises et Budget SPANC) sont adoptés à l'unanimité
  - Le Président ne prend pas part au vote.

Approbation des Comptes de Gestion 2013

- Bordereau ajourné

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2014 – Vote du taux
Il est décidé de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2014 à 20,65%.

- ▶ Adopté à l'unanimité

Taxes ménages 2014 – Vote des taux
Il est décidé de fixer pour 2014 les taux suivants :

- Le taux de taxe d'habitation à 8.66%
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 1,66%

- ▶ Adopté à l'unanimité

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote du taux
Le taux de TEOM voté est de 12.60% pour l'année 2014 ; il est inchangé depuis 8 ans.

- ▶ Adopté à l'unanimité

Budget annexe chaufferie-bois/réseau de chaleur
Un budget annexe chaufferie-bois/réseau de chaleur au budget général doit être créé au 1er janvier 2014 sous la forme d'un SPIC (Service Public industriel et Commercial, nomenclature M4). Une demande d'immatriculation sera adressée à la Direction Générale des Finances Publiques.

- ▶ Adopté à l'unanimité

Indemnité de conseil à l'Inspecteur Divisionnaire de la collectivité
Mme Catherine BOUSSION est nommée Inspecteur Divisionnaire à la Trésorerie de Gourin-Le Faouët depuis le 1er janvier 2014. Il est décidé de lui allouer l'indemnité de conseil au taux maximum soit 100% pour toute la durée de sa gestion.

- ▶ Adopté à l'unanimité

Projet d'équipement d'une salle de soins à la maison de santé pluridisciplinaire de Ploërdut
Le projet de salle de soins à la maison de santé pluridisciplinaire de Ploërdut répond aux critères d'éligibilité des aides des collectivités. Elle se situe dans une zone qualifiée de prioritaire par l'ARS pour ce qui concerne l'offre de soins de premier secours et se trouve à plus de 30 minutes d'un centre hospitalier.
La participation des collectivités est conditionnée à la signature d'une convention tripartite entre l'ARS, le groupement de médecins et la collectivité. Néanmoins, même si l'ARS est signataire, elle ne participe pas au financement des salles de soins.
Le montant de l'investissement pour équiper la salle de soins s'élève à environ 17.800 € TTC.
Compte tenu des particularités du projet de création de la salle de soins à la maison de santé pluridisciplinaire de Ploërdut, il est proposé de verser 10.000 € à la SISA MSPPP (Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Pourleth) pour équiper la salle de soins.

- ▶ Adopté par 44 pour et 1 contre

SCoT de Roi Morvan Communauté – Subvention du Conseil Général du Morbihan au titre de l'ingénierie

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale du Conseil Général du Morbihan, Roi Morvan Communauté peut prétendre à une subvention, d'un montant de 10.000 €, concernant l'étude SCoT engagée sur le territoire depuis le 10 janvier 2013.

- Adopté à l'unanimité

Infrastructures

présenté par Yves LE GOFF

Equipement aquatique communautaire à Le Faouët – Plan de financement

Les services de l'Etat nous ont fait savoir que la subvention FNADT finale sera de 273.837,88 € au lieu de 280.674,58 € comme initialement prévus. Par ailleurs, la subvention totale du Conseil Général est plus élevée à savoir 1.069.691 € au lieu de 887.461 €.
Il convient donc d'approuver le nouveau plan de financement.

- Adopté à l'unanimité

Agriculture

présenté par Maryannick GUIGUEN

Demande de subvention – Etude sur la méthanisation agricole

Le groupe méthanisation agricole d'IDéA a sollicité la Communauté de Communes pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 €, pour le financement d'une étude sur la méthanisation agricole.
Elle sera réalisée par un élève ingénieur sur une durée de 6 mois, en mémoire de fin d'études.
Le résultat de l'étude sera distribué à tout agriculteur qui en fera la demande.
A la demande de Michel Le Gallo, cette étude sera transmise aux communes membres.

- Adopté à l'unanimité

Tourisme/Culture

présenté par Jean-luc GUILLOUX

Pôle 3 R à Kernascléden – Refacturation de l'abonnement de la salle de visioconférence

- Bordereau ajourné

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Multiaccueil de Guémené/S – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Guémené/S nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2012.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2012 est de 21.974,74 €.
Ce montant sera versé sur le budget CCAS.

- Adopté à l'unanimité

Enfance/Jeunesse

présenté par Renée COURTEL

Acquisition d'un logiciel de gestion d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
Le logiciel de gestion des ALSH est vétuste. Il convient de le remplacer. Après étude, le service s'oriente vers l'achat du logiciel « Noé » de la société AIGA pour un montant d'environ 8.000 €. Une demande de subvention à hauteur de 30% va être déposée auprès de la CAF.

- **Adopté à l'unanimité**

Natura 2000

présenté par Ange LE LAN

Site Natura 2000 Rivière Ellé FR5300006 – Animation du site année 2013-2014
Les élus approuvent le plan de financement présenté.

- **Adopté à l'unanimité**

Environnment Eau

présenté par Ange LE LAN

Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) – Enquête publique – Complément de la délibération du 4 juillet 2013
L'enquête publique incombe à la collectivité. Il convient donc de donner pouvoir au Président de prendre toutes les mesures utiles à la procédure d'enquête publique, notamment pour les signatures des actes.

- **Adopté à l'unanimité**

Elaboration du SAGE Scorff – Consultation sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux) du bassin versant du Scorff
Les élus des communes concernées sont partagés sur le projet.
Ange Le Lan suit l'avis du Conseil Général du Morbihan à savoir un avis favorable avec des réserves.
Jean-Pierre Le Fur indique qu'il a participé à l'élaboration du SAGE Scorff. Il précise qu'il y a eu beaucoup de débat sur cette élaboration. Le document a été présenté en conseil municipal et les élus ont émis un avis favorable avec des réserves.
André Jaffré ne comprend pas que les mises aux normes sur sa commune et les communes avoisinantes doivent être réalisées pour 2015 alors que les communes proches de Lorient ont un délai jusqu'en 2021. Il rappelle que les agriculteurs ont déjà fait beaucoup d'efforts et qu'il leur est encore demandé d'en faire. Pour lui, cela va trop loin. Il précise que le monde agricole souffre. Ce document a aussi été présenté en conseil municipal et les élus ont émis un avis défavorable.
Alain Perron intervient en tant que représentant de la Chambre d'Agriculture du Morbihan. Il ne comprend pas pourquoi ce dossier est présenté en Conseil Communautaire. Il précise que la Chambre d'Agriculture du Morbihan a émis un avis défavorable sur ce projet de SAGE Scorff. Pour lui, la mise en œuvre de ce projet de SAGE Scorff sera compliquée pour les agriculteurs concernés de notre territoire.
Robert Le Fourner indique que les élus de son conseil municipal ont émis un avis favorable sur ce projet. Il pense que voter favorablement avec des réserves n'a pas de sens.
Après discussion, les élus votent :

- **4 élus émettent un avis favorable, 13 élus émettent un avis favorable avec des réserves, 14 s'abstiennent et 14 émettent un avis défavorable.**

Environnement présenté par André LE CORRE

Plan Climat Energie Territorial (PCET) – Bilan d'activités 2013
Les membres présents prennent connaissance du bilan d'activités 2013.

SPANC présenté par Ange LE LAN

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2013
Les membres présents prennent connaissance du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2013.

Divers présenté par Michel MORVANT

Aménagement numérique du territoire – Réseaux et services locaux de communications électroniques
Des opérations de montée en débit (MED) sont prévues sur les communes de Berné et de Le Croisty. La participation financière de RMCom est estimée à 97.916 €.
Une opération de déploiement de la fibre optique (FTTH) est programmée sur la commune de Gourin pour une participation financière de RMCom estimée à 445.000 €.
Il est à noter que 50% de 542.916 € soit 271.458 € seront à verser au syndicat mixte Mégalis Bretagne à la signature des conventions.

▶ Adopté à l'unanimité

Jean-Jacques Tromilin précise que ces travaux seront réalisés en fin d'année 2014.

Aménagement numérique du territoire – Réseaux et services locaux de communications électroniques – Modification des statuts – Prise de compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques
Il convient de modifier les statuts de Roi Morvan Communauté en y ajoutant le point 2.8.3 rédigé comme suit :

Réseaux publics et services locaux de communications électroniques

- Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :
- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales » ;

▶ Adopté à l'unanimité

Retour INDEX >>

Roi Morvan Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : Serge LE BARON

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Catherine CERLAND, Yann JONDOT

Pouvoirs : Mme Catherine CERLAND à M. Dominique LE NINIVEN
M. Yann JONDOT à M. Serge LE BARON

Michel Morvant, Président sortant, ouvre la séance en souhaitant lui aussi la bienvenue aux délégués et il procède à l'appel de ces derniers.

Daniel Le Bars, doyen d'âge parmi les délégués communautaires prend la présidence de la séance en vue de l'élection du Président.

Delphine Le GAL, la plus jeune des délégués est nommée secrétaire de la séance.

Election du Président

La candidature de Michel Morvant est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 20

- **Michel Morvant obtient 40 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Président.

Michel Morvant remercie l'assemblée et prend la présidence de la séance. Il explique brièvement le fonctionnement de la Communauté de Communes notamment celui des commissions et il rappelle les commissions existantes.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Fixation du nombre de Vice-Présidents

Après discussion, il est décidé par vote à main levée de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents mais de modifier l'intitulé des commissions. Dorénavant, RMCom sera pourvue des commissions suivantes :

- Ressources Humaines
- Finances
- Enfance/Jeunesse/Affaires Scolaires/Transport scolaire
- Agriculture
- Tourisme/Culture
- Environnement Déchets
- Environnement Eau
- Economie/Infrastructures/Numérique
- Affaires Sociales/Transport

Election des Vice-Présidents

1ère Vice-Présidente

La candidature de Renée COURTEL est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

- **Renée COURTEL obtient 41 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 1ère Vice-Présidente et accepte de présider la commission Ressources Humaines.

2ème Vice-Président

La candidature de Hervé Le Floc'h est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

- **Hervé Le Floc'h obtient 41 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 2ème Vice-Président et accepte de présider la commission Finances.

3ème Vice-Président
La candidature de Christian DERRIEN est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 10
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

- **Christian DERRIEN obtient 33 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, Il est proclamé 3ème Vice-Président et accepte de présider la commission Enfance/Jeunesse/Affaires Scolaires/Transport scolaire.

4ème Vice-Président
La candidature de Maryannick GUIGUEN est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

- **Maryannick GUIGUEN obtient 41 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 4ème Vice-Présidente et accepte de présider la commission Agriculture.

5ème Vice-Président
La candidature de Jean-Luc GUILLOUX est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

- **Jean-Luc GUILLOUX obtient 42 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, Il est proclamé 5ème Vice-Président et accepte de présider la commission Tourisme/Culture.

6ème Vice-Président
La candidature d'André LE CORRE est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

- **André LE CORRE obtient 35 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 6ème Vice-Président et accepte de présider la commission Environnement Déchets.

7ème Vice-Président
La candidature d'Ange LE LAN est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

- **Ange LE LAN obtient 36 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 7ème Vice-Président et accepte de présider la commission Environnement Eau.

8ème Vice-Président
La candidature de Louis-marc RIVOAL est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 12
Suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

- **Louis-Marc RIVOAL obtient 31 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 8ème Vice-Président et accepte de présider la commission Economie/Infrastructures/Numérique.

9ème Vice-Président
La candidature de Jean-Jacques TROMILIN est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 10
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

- **Jean-Jacques TROMILIN obtient 33 voix.**
  Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 9ème Vice-Président et accepte de présider la commission Affaires Sociales/Transport.

Règlement intérieur de Roi Morvan Communauté – Modifications

Il est proposé de modifier l'article 9 : la constitution du Bureau

Le Bureau sera dorénavant constitué des 9 Vice-Présidents et de membres.

Il est proposé de modifier l'article 10 : la constitution des commissions

Les commissions seront dorénavant composées de délégués titulaires, de délégués suppléants et de délégués municipaux conformément au tableau présenté ci-dessous :

Nom de la commune	Population municipale 2010 *entrant en vigueur au 1er janvier 2013*	Répartition après accord local Délégués titulaires et Délégués suppléants	Proposition d'ouverture des commissions aux conseillers municipaux (nombre maximum)
GOURIN	4084	6 titulaires	**6**
LE FAOUET	2866	4 titulaires	**4**
GUISCRIFF	2344	3 titulaires	**3**
LANGONNET	1916	3 titulaires	**3**
BERNE	1538	2 titulaires	**2**
MESLAN	1344	2 titulaires	**2**
PLOERDUT	1234	2 titulaires	**2**
LANVENEGEN	1214	2 titulaires	**2**
GUEMENE/SCORFF	1204	2 titulaires	**2**
PLOURAY	1107	2 titulaires	**2**
PRIZIAC	1039	2 titulaires	**2**
LIGNOL	910	2 titulaires	**2**
LOCMALO	869	2 titulaires	**2**
LE CROISTY	714	2 titulaires	**2**
ROUDOUALLEC	712	1 titulaire + 1 suppléant	**1**
LE SAINT	642	1 titulaire + 1 suppléant	**1**
ST CARADEC TREGOMEL	480	1 titulaire + 1 suppléant	**1**
KERNASCLEDEN	422	1 titulaire + 1 suppléant	**1**
LANGOELAN	405	1 titulaire + 1 suppléant	**1**
ST TUGDUAL	401	1 titulaire + 1 suppléant	**1**
PERSQUEN	322	1 titulaire + 1 suppléant	**1**

Les délégués municipaux sont désignés au sein des conseils municipaux et s'inscriront dans les commissions de leurs choix.
Il est rappelé que les délégués municipaux ne pourront pas participer au Conseil Communautaire.

- Adopté à l'unanimité

Fixation du nombre des membres du Bureau
Il est proposé que les maires des communes membres autres que le Président et les Vice-Présidents soient membres du Bureau.
Le Bureau sera donc composé de :

1 Président
9 Vice-Présidents
11 Membres du Bureau élus
1 Membre de droit avec voix consultative : M. Le Maire de Gourin

- Adopté à l'unanimité

Election des Membres du Bureau

1er Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. René LE MOULLEC

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 43
Majorité absolue : 22

- M. René LE MOULLEC a obtenu 43 voix (quarante-trois voix).

M. René LE MOULLEC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Membre du Bureau, et a été installé.

M. René LE MOULLEC a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction

2ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Yann JONDOT

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 43
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 43
Majorité absolue : 22

- M. Yann JONDOT a obtenu 43 voix (quarante-trois voix).

M. Yann JONDOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Yann JONDOT a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

3ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- Mme Marie-Josée CARLAC

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

- Mme Marie-Josée CARLAC a obtenu 41 voix (quarante et une voix).

Mme Marie-Josée CARLAC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3ème Membre du Bureau, et a été installée.

Mme Marie-Josée CARLAC a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction

4ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Bruno LAVAREC

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

- M. Bruno LAVAREC a obtenu 41 voix (quarante et une voix).

M. Bruno LAVAREC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Bruno LAVAREC a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

5ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- Mme Hélène LE NY

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

- Mme Hélène LE NY a obtenu 38 voix (trente-huit voix).

Mme Hélène LE NY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5ème Membre du Bureau, et a été installée.

Mme Hélène LE NY a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

6ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. André JAFFRE

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

- M. André JAFFRE a obtenu 40 voix (quarante voix).

M. André JAFFRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. André JAFFRE a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction

7ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Jean-Charles LOHE

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20

- M. Jean-Charles LOHE a obtenu 39 voix (trente-neuf voix).

M. Jean-Charles LOHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Jean-Charles LOHE a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

8ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Michel LE GALLO

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 5
Suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

- M. Michel LE GALLO a obtenu 37 voix (trente-sept voix).

M. Michel LE GALLO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Michel LE GALLO a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

9ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Dominique LE NINIVEN

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

- M. Dominique LE NINIVEN a obtenu 38 voix (trente-huit voix).

M. Dominique LE NINIVEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Dominique LE NINIVEN a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

10ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Jean-Claude SAINDRENAN

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20

- M. Jean-Claude SAINDRENAN a obtenu 39 voix (trente-neuf voix).

M. Jean-Claude SAINDRENAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Jean-Claude SAINDRENAN a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

11ème Membre du Bureau

La candidature suivante est présentée :

- M. Jean-Pierre LE FUR

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 38
Majorité absolue : 20

- M. Jean-Pierre LE FUR a obtenu 38 voix (trente-huit voix).

M. Jean-Pierre LE FUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11ème Membre du Bureau, et a été installé.

M. Jean-Pierre LE FUR a déclaré :

- accepter d'exercer cette fonction.

Constitution de la commission Appel d'Offres

Michel Morvant, Président, est membre de droit.

La liste suivante est soumise au vote :

Membres titulaires (3)

- Mme Renée COURTEL
- M. Hervé LE FLOC'H
- M. Christian DERRIEN

Membres suppléants (3)

- Mme Maryannick GUIGUEN
- M. Jean-Luc GUILLOUX
- M. André LE CORRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 42
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22
Résultat : 42

Constitution des commissions

Michel Morvant nomme, les unes après les autres les commissions énoncées ci-dessus ; les délégués titulaires et suppléants s'inscrivent dans celles qu'ils souhaitent selon leur préférence.
Les délégués municipaux seront désignés dans les conseils municipaux des communes membres et pourront s'inscrire dans les commissions de leurs choix.

Délégation du Conseil Communautaire au Président
Après avoir pris connaissance des attributions (cf bordereau du Conseil Communautaire du 15 avril 2014) que le Conseil Communautaire délègue au Président, les membres approuvent à l'unanimité la délégation de fonction.

Indemnité de fonction brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents de Roi Morvan Communauté
Le montant de l'indemnité de fonction du Président est fixé à 62.55% de l'indice brut 1015.
Le montant de l'indemnité de fonction des Vice-Présidents est fixé à 19,78% de l'indice brut 1015.

▶ Adopté à l'unanimité

Remboursement des frais de déplacement des délégués titulaires, des délégués suppléants et des délégués municipaux qui assistent aux conseils communautaires, aux réunions de Bureau, aux réunions de commissions, aux comités de pilotage et aux réunions des organismes extérieurs où ils représentent la Communauté de Communes

Dans le cadre de leur fonction, les délégués titulaires, les délégués suppléants et les délégués municipaux de Roi Morvan Communauté doivent se déplacer. Les frais de déplacement s'appliquent de la « Mairie de résidence » à la « Mairie du lieu de la réunion ».
Les frais de déplacement sont payés semestriellement. Pour pouvoir les payer, les délégués doivent avoir fourni obligatoirement une copie de leur carte grise et un relevé d'identité bancaire à RMCom. A chaque fin de semestre, un décompte des frais aux taux des indemnités kilométriques en vigueur sera édité et transmis à chaque délégué pour vérification et signature. Ce document sera à retourner à la Communauté de Communes pour effectuer le paiement.
Le Président et les Vice-présidents perçoivent une indemnité de fonction et ne bénéficient donc pas de frais de déplacement.

- Adopté à l'unanimité

Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'orientations budgétaires présenté par Hervé Le Floc'h, Président de la Commission Finances.

Divers

Jean-Pierre Le Fur intervient sur la suppression de la mission ATESAT. Michel Morvant lui répond que ce dossier sera revu prochainement.
Concernant la désignation des élus à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan, les modifications suivantes sont apportées :

- David Le Solliec reste membre titulaire, Véronique Le Roux devient sa suppléante en remplacement de Didier Le Gouic
- Marie-Josée Carlac reste membre titulaire, Didier Le Gouic devient son suppléant en remplacement de Véronique Le Roux

Retour INDEX >>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Alain PERRON, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs :

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs :

Michel Morvant fait un point rapide de la situation financière et des projets en cours de la Communauté de Communes et énonce les différents dossiers qui pourront être étudiés par RMCom (le schéma de mutualisation, le PLUI, les missions ATESAT, l'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire), la trame verte et bleue,...).

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

A l'appui des documents budgétaires transmis, Hervé Le Floc'h présente et commente ces derniers par vidéo projection.

Approbation des Comptes de Gestion 2013

Hervé Le Floc'h confirme les résultats comptables et les opérations financières réalisés par Roi Morvan Communauté du 1er janvier au 31 décembre 2013. Ces derniers sont conformes aux comptes de gestion présentés par la Trésorerie.

- Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat 2013

Le Compte Administratif 2013 s'est soldé par un excédent de 6.454.738,70 €. Compte tenu de l'affectation réalisée en 2013 et des propositions nouvelles pour 2014 en dépenses et en recettes, il est nécessaire d'avoir une inscription budgétaire au compte 1068 en 2014 de 233.600 €.

- Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2014 – Budget Principal

Ce dernier est équilibré à 19.239.963,70 € en section de fonctionnement et à 7.907.810 € en section d'investissement.

- Adopté à l'unanimité

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Concernant les 200.000 € inscrits au compte 2188 fonction Tourisme, il s'agit de :

- Régler la scénographie de l'espace muséal
- Prendre en charge des renouvellements des équipements audiovisuels de la Maison de la Chauve Souris (nouveaux écrans, 3 caméras à installer dans les combles de l'église)
- Solder le marché du Pôle 3R en équipement d'interprétation
- Prévoir des crédits pour une modernisation de la scénographie de la Gare de Guiscriff

Cette enveloppe financière de 200.000 € est prévisionnelle, les élus seront informés des sommes réellement dépensées lors du vote du CA 2014.

Budget primitif 2014 – Budget Zones d'Activités
Ce dernier s'équilibre à 2.292.486,71 € en section de fonctionnement et à 4.032.670,53 € en section d'investissement.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2014 – Budget Hôtel et Immobiliers d'Entreprises
Ce dernier s'équilibre à 159.171,38 € en section de fonctionnement et à 1.362.808,02 € en section d'investissement.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2014 – Budget SPANC
Ce dernier s'équilibre à 78.503,50 € en section de fonctionnement et à 8.807,39 € en section d'investissement.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget Hôtels et Immobiliers d'Entreprises – Amortissement des subventions d'équipement perçues pour l'atelier relais de Lignol
La durée d'amortissement est fixée à 12 ans pour les subventions d'équipement perçues pour l'atelier relais à compter du 1er janvier 2013.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget principal – Amortissement des subventions d'équipement perçues pour le centre technique communautaire
La durée d'amortissement est fixée à 20 ans pour les subventions d'équipement perçues pour le centre technique communautaire à compter du 1er janvier 2013.

▶ Adopté à l'unanimité

Indemnité de conseil à l'Inspecteur Divisionnaire de la collectivité
Mme Catherine BOUSSION est Inspecteur Divisionnaire à la Trésorerie de Gourin-Le Faouët. Il est décidé de lui allouer l'indemnité de conseil au taux maximum soit 100% pour toute la durée de sa gestion.

▶ Adopté à l'unanimité

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Tableau des effectifs 2013

Le tableau des effectifs totalise 63 personnes toutes catégories confondues.

- Adopté à l'unanimité

Transport scolaire

présenté par Christian DERRIEN

Validation des tarifs transport scolaire pour l'année scolaire 2014/2015

Les tarifs transport scolaire fixés, par le Conseil Général du Morbihan, sont adoptés à l'unanimité.

- Adopté à l'unanimité

Avenants aux tarifs du transport scolaire pour l'année 2014/2015

- Adopté à l'unanimité

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Multiaccueil de Ploërdut – Versement du fonds de concours

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Ploërdut nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2012.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2012 est de 21974,74 €.

- Adopté à l'unanimité

Tourisme/Culture

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Demandes de subventions

Le Conseil Communautaire entérine les demandes de subventions.

- Adopté à l'unanimité

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Réhabilitation d'un local commercial en télécentre sur la commune de Gourin

Les élus prennent connaissance du nouveau budget prévisionnel.

- Adopté à l'unanimité

Divers

présenté par Michel MORVANT

Désignation des représentants dans les différents organismes extérieurs

Retour INDEX >>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN,, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, François MENARD, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : /

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Dominique LE NINIVEN, Maryse FLEGEO, André JAFFRE, Pierre POULIQUEN, David LE SOLLIEC

Pouvoirs : Dominique LE NINIVEN à Catherine CERLAND, André JAFFRE à François COUSIN, Pierre POULIQUEN à Jean-Charles LOHE, Maryse FLEGEO à Jean-Pierre LE FUR

Economie/Infrastructures/Numérique

Mégalis Bretagne

M. Viel, responsable de la Mission Conseil, Promotion et Accompagnement du Syndicat Mégalis Bretagne présente leurs différents services numériques et fait un point sur l'état d'avancement du déploiement du Très Haut Débit. Il est rappelé que 1.000 prises vont être installées sur la commune de Gourin et une montée en débit est prévue sur les communes de Berné et de Le Croisty.

SCoT – Présentation de l'état d'avancement de la démarche par le cabinet Terraterre

Les membres présents prennent connaissance de la synthèse du diagnostic qui a été réalisé sur le territoire de Roi Morvan Communauté.
Le cabinet propose aux nouveaux maires une rencontre pour aborder le dossier du SCoT.
Il est aussi proposé d'organiser des tables rondes au mois d'octobre prochain.

Ressources Humaines

présenté par Renée COURTEL

Création d'un Comité Technique (CT) – Nombre de représentants du personnel et de représentants des élus et décision du recueil de l'avis du collège employeur

Le seuil de 50 agents étant dépassé, la collectivité se trouve dans l'obligation de constituer un Comité Technique ainsi qu'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail à compter du 1er janvier 2015.
Il est rappelé que le Comité Technique est consulté sur les points suivants :

- Organisation des services
- Conditions générales de fonctionnement des services
- Hygiène sécurité et conditions de travail
- Suppression d'emploi
- Taux de promotion

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Pour la création du Comité Technique, Il est proposé de mettre en place les modalités suivantes à savoir :

- Fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique local, à 3 titulaires et 3 suppléants,
- Approuver le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 3 titulaires et 3 suppléants,
- Décider du recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Création d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions au Travail (CHSCT) – Nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme

Il est rappelé que le CHSCT a pour missions de :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- Veiller à l'observation des prescriptions légales en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail

Pour la création du CHSCT, Il est proposé de mettre en place les modalités suivantes à savoir :

- Fixer le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et à 3 suppléants
- Approuver le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de l'EPCI égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel soit 3 titulaires et 3 suppléants
- Décider le recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de l'EPCI

▶ **Adopté à l'unanimité**

Enfance/Jeunesse/Affaires Scolaires/Transports scolaires présenté par Christian DERRIEN

« Sine ar re yaouank » – année scolaire 2014/2015 (12ème festival)

Ce dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2014/2015 en partenariat avec le personnel du Centre d'Animation Pédagogique, les établissements scolaires et les cinémas associatifs du territoire.

La proposition de diffusion est la suivante :

- 1 film pour les maternelles
- 3 films pour les primaires
- 2 films pour les collèges

▶ **Adopté à l'unanimité**

Les ateliers d'initiations 2014/2015

Les ateliers d'initiations vont être reconduits. Les tarifs pour les résidents de RMCom sont les suivants :

- 50 € le 1er enfant
- 45 € le 2ème enfant
- 40 € le 3ème enfant

Le tarif pour les résidents extérieurs est fixé à :

- 80 € par enfant

▶ **Adopté à l'unanimité**

Christian Derrien précise qu'une réflexion sera menée en commission sur les thèmes des ateliers qui seront mis en place et sur le choix des communes où ils se dérouleront.

Yann Jondot indique qu'il souhaite maintenir un atelier d'initiation sur la commune de Langoëlan compte tenu du fait qu'il n'a pas d'école. Il précise que cet atelier permet de créer du lien et de la communication entre les enfants.

Organisation des ALSH le mercredi hors vacances scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015

Un questionnaire a été adressé aux familles afin de connaître leurs besoins pour la garde des enfants le mercredi après-midi.
Suite au retour de ces derniers, il est décidé de mettre en place :

- Un transport pour conduire les enfants des communes membres vers les ALSH des chefs-lieux de canton après la classe du mercredi matin (aller simple) dès lors que 5 enfants sont inscrits sur un même circuit. 5 circuits seront mis en place sur le territoire de Roi Morvan Communauté (voir bordereau du Conseil Communautaire du 30 juin 2014). Il est bien indiqué que le soir les parents ou les personnes habilitées devront venir chercher les enfants dans les ALSH.
- Un ALSH le mercredi après-midi à Gourin en remplacement de la garderie municipale
- Un ALSH le mercredi après-midi sur la commune de Guémené/S
- Un ALSH le mercredi après-midi sur la commune de Guiscriff
- Un ALSH le mercredi toute la journée sur la commune de Le Faouët pour répondre aux besoins des enfants scolarisés dans les écoles privées qui ne s'engagent pas dans la réforme des rythmes scolaires.

Il est précisé que les communes de Gourin, Guiscriff et Plouray assureront la restauration du mercredi midi pour les familles qui le souhaitent.
Pour les enfants inscrits aux ALSH, le repas sera fourni par Roi Morvan Communauté et compris dans le coût de la demi-journée d'ALSH comme auparavant.
Pour les enfants des communes de Guiscriff et de Plouray inscrits à l'ALSH qui auront pris leur repas à la cantine communale, il leur sera appliqué un tarif pour la demi-journée sans repas. Pour ces deux communes, sera étudiée la prise en charge par RMCom de la différence entre le prix de revient du repas et le prix facturé aux familles.
Quant à la commune de Gourin, le repas des enfants inscrits à l'ALSH sera refacturé 3,20 € à RMCom

L'attention des élus communautaires est attirée sur les besoins en personnel afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ALSH et l'accueil sécurisé des enfants dès le 3 septembre prochain.

Un point sur ce nouveau fonctionnement sera fait en commission en décembre prochain.

▶ **Adopté par 39 pour et une abstention**

Tarifs ALSH 3/12 ans

Le tarif de la demi-journée d'ALSH sans repas (uniquement le mercredi après-midi des périodes scolaires) est fixé à 5 € dégressif en fonction du quotient familial.

Les tarifs pour les résidents extérieurs au territoire de Roi Morvan Communauté sont fixés comme suit :

- Journée complète 15 €
- Matin avec repas 10 €
- Après-midi avec repas 10 €
- Après-midi sans repas 7 €

▶ **Adopté à l'unanimité**

Tarif séjour coopération transnationale – été 2014 « La jeunesse, ambassadrice du territoire et de l'Europe »

Des jeunes polonais (20 jeunes) vont séjourner sur notre territoire et sur le territoire de la Communauté de Communes de Callac du 17 au 29 juillet prochain. 12 jeunes de notre territoire et 8 jeunes du territoire de la Communauté de Callac participeront aussi à ce séjour.
Un ensemble d'activités culturelles et sportives seront mises en place pour valoriser les atouts du Pays Centre Bretagne. 5 jours seront consacrés à la découverte du territoire de Callac Argoat puis 5 jours permettront de découvrir le Pays du Roi Morvan.
Pour les 12 jeunes de notre territoire qui vont participer à ce séjour, Il est proposé de fixer la participation des familles à 100 €.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Validation d'un tarif « voyageurs » pour l'année 2014/2015

Ce tarif est fixé à 320 € par an.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Economie/Infrastructures/Numérique

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Centre aquatique – Tarifs

Les membres présents valident les tarifs fixés pour les activités du centre aquatique. Ils prennent aussi connaissance des modalités d'inscription aux différentes activités et des périodes de fermeture annuelles.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Centre aquatique – Règlement intérieur

Les élus valident le règlement intérieur du centre aquatique.

▶ **Adopté à l'unanimité**

Michel Morvant évoque les problèmes rencontrés avec l'entreprise qui a posé le carrelage. En effet, ce dernier est tâché. Après plusieurs nettoyages, certaines tâches ont disparu notamment sur le bord des bassins mais à certains endroits elles sont persistantes. Des carreaux devront être enlevés et remplacés pendant la prochaine fermeture technique. Cependant, ces réserves sur travaux

n'empêchent pas l'utilisation de l'équipement. Il est proposé d'ouvrir le centre aquatique le lundi 7 juillet prochain.

Base nautique itinérante – Tarifs
Les élus prennent connaissance des différents tarifs appliqués à la base nautique.

- **Adopté à l'unanimité**

Etude de dessertes et de viabilisation des terrains pour le nouvel hôpital de Guémené/S et de Locmalo
Par délibération en date du 3 juillet 2012, la Communauté de Communes a adopté une décision de principe pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital sur les communes de Guémené/S et de Locmalo.
Pour accueillir dans de bonnes conditions ce projet, Roi Morvan Communauté est sollicitée pour desservir et viabiliser les terrains. Il est donc proposé d'engager la consultation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études préalables.

- **Adopté à l'unanimité**

Parc d'Activités de Kernot Vihan à Le Faouët – Zonage tarifaire
Les élus présents approuvent le nouveau zonage tarifaire.
Les prix de vente au m² restent inchangés à savoir
Le prix de vente en entrée de parc (jaune) est fixé à 11,50 € HT le m²
Le prix de vente en fond de parc (bleu) est fixé à 9 € HT le m²

- **Adopté à l'unanimité**

Vente d'un terrain à la SA l'Immobilière Européenne des Mousquetaires sur le parc d'activités de Kernot-Vihan à Le Faouët
Un compromis de vente a été signé en mai 2013 pour l'achat d'un terrain d'une surface de 2 ha 29 a 77 ca avec la SA l'Immobilière Européenne des Mousquetaires pour y implanter une surface commerciale.
Il était convenu que pour la réalisation du projet, une autorisation commerciale et un permis de construire étaient nécessaires. En conséquence, la promesse de vente était soumise à la condition suspensive de l'obtention définitive et libre de tout recours administratif de toutes les autorisations administratives nécessaires.
Ce projet ayant été rejeté par la CNAC en date du 18 décembre 2013 et pour permettre le dépôt d'un nouveau dossier en CDAC, il convient de signer un avenant au compromis de vente. Le Conseil Communautaire donne son accord pour la cession des terrains et autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **Adopté par 36 pour et 4 contre**

Mise à disposition d'un bureau en pouponnière d'entreprises
M. Franck Mevellec, responsable de l'entreprise « PRODUITS'PAR » occupe un bureau en pouponnière depuis le 27 juillet 2013. Il sollicite Roi Morvan Communauté pour un renouvellement pour la période du 27 juillet 2014 au 26 juillet 2015.

- **Adopté à l'unanimité**

Roi Morvan Entreprises – Versement d'une subvention au titre de l'année 2014
Il est proposé de verser 3.000 € à l'association Roi Morvan Entreprises.

- Adopté à l'unanimité

Délégation du Conseil Communautaire au Bureau
Ce bordereau est ajourné.

Affaires Sociales/Ressourcerie — présenté par André LE CORRE

Tarifs
Pour la revente des objets recyclés, les membres présents approuvent la classification des objets et leurs prix de vente.

- Adopté à l'unanimité

SPANC — présenté par Ange LE LAN

Tarification des contre-visites et récapitulatif des montants de redevance
Les élus approuvent les tarifs présentés.

- Adopté à l'unanimité

Tourisme/Culture — présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Avenant N°1 – Année 2014 – Convention d'objectifs entre l'association « Kastell Koz » et Roi Morvan Communauté
Le solde de la subvention d'un montant de 10.000 € sera versé en septembre 2014 au lieu d'octobre 2014 comme indiqué dans la convention.

- Adopté à l'unanimité

Critères culture
Les élus approuvent les critères culture « Aide à l'évènementiel » et « Développement culturel ».

- Adopté à l'unanimité

Demandes de subvention
Le Conseil Communautaire entérine les demandes de subventions.

- Adopté à l'unanimité

Concernant la subvention d'un montant de 10.000 € versée à l'association Bod Kelenn pour le breton et son enseignement au Pays du Roi Morvan, Jean-Jacques Tromilin précise que ce montant est important. Il souhaite savoir si l'association Kafe Bara Amonnen et l'association An Ti Glas y sont associées.
Jean-Luc Guilloux précise que c'est bien « une entente de Pays » et que cette subvention d'un montant de 10.000 € a été versée pour une année (septembre 2014/septembre 2015). Un point d'étape sera réalisé en juin 2015.

Concernant la désignation des élus à l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan, les modifications suivantes sont apportées :

- David Le Solliec reste membre titulaire, Véronique Le Roux devient sa suppléante en remplacement de Didier Le Gouic
- Marie-Josée Carlac reste membre titulaire, Didier Le Gouic devient son suppléant en remplacement de Véronique Le Roux

Divers

présenté par Michel MORVANT

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Les élus approuvent la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants présentée.

▶ Adopté à l'unanimité

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

▶ Adopté à l'unanimité

Pour information

présenté par André LE CORRE

Rapport annuel sur le service public d'élimination des Déchets – Année 2013

Les membres présents prennent connaissance du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets de l'année 2013.

Retour INDEX >>

Roi
Morvan
Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN,

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs :

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Maryse FLEGEO, Bruno LAVAREC, Christiane LE MOUEE, François MENARD, Pierre POULIQUEN

Pouvoirs : Pierre POULIQUEN à Jean-Luc GUILLOUX, Maryse FLEGEO à Jean-Pierre LE FUR

Agriculture

présenté par Maryannick GUIGUEN

Motion pour l'antenne de la Chambre d'Agriculture

Maryannick Guiguen expose la nouvelle organisation de travail de la Chambre d'Agriculture de Le Faouët. Le Président de la Chambre d'Agriculture a confirmé au Président de Roi Morvan Communauté qu'il n'est pas question de fermer l'antenne de Le Faouët. Il lui a précisé qu'il y a une réorganisation des équipes de collaborateurs compte tenu du contexte financier. Il lui a indiqué que celle-ci ne modifie pas les équipes actuelles. Les élus souhaitent que les services assurés par l'antenne de Le Faouët soient pérennes et qu'on lui donne les moyens humains pour fonctionner.

Maryannick Guiguen a rencontré Manuela Voisin qui est la nouvelle responsable territoriale pour l'antenne de Le Faouët mais également pour celle d'Hennebont. Elle lui a assuré qu'elle travaillerait comme auparavant.

Jean-Pierre Le Fur a interpellé le Président de la Chambre d'Agriculture qui lui a aussi assuré que l'antenne de Le Faouët ne sera pas fermée, mais qu'une réorganisation des services est bien prévue. Il précise que M. Kerlir va venir rencontrer les agriculteurs.

Il est proposé d'inviter les responsables de la Chambre d'Agriculture en Bureau le 1er décembre prochain.

- La motion proposée est adopté à l'unanimité.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonération des locaux à usage industriel et commercial

Comme chaque année, les artisans et les commerçants ayant cessé leur activité peuvent bénéficier de l'exonération de la TEOM pour les locaux professionnels. La liste des artisans et commerçants sera transmise aux Centres des Impôts Fonciers de Pontivy et de Lorient avant le 15 octobre 2014.

- Adopté à l'unanimité

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Vente d'un terrain à M. Le Cren – ZA de Bouthiry à Le Saint

M. Le Cren a sollicité Roi Morvan Communauté pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 2.000 m² sur la ZA de Bouthiry à Le Saint ; il souhaite y implanter une entreprise de maçonnerie. Cependant, à l'heure actuelle, la ZA ne dispose pas de terrains viabilisés pour accueillir une nouvelle entreprise. Pour ce faire, RMCom doit acquérir les parcelles cadastrées A 564, A 862 et A 866 pour une contenance de 2 ha 02 a 01 ca auprès de la commune de Le Saint. Un permis d'aménager devra être déposé afin de viabiliser un lot et de créer une voirie. La gestion des eaux pluviales serait traitée par la même occasion.
Pour pouvoir aménager cet espace, il convient de réaliser les études préalables afin de déterminer le chiffrage des travaux et un schéma d'aménagement.
Il convient aussi de modifier les statuts de Roi Morvan Communauté, cette ZA devient d'intérêt communautaire.

- Adopté à l'unanimité

Vente d'un terrain à Vol V Biomasse – Projet de méthanisation territoriale ZA de Keranna à Guiscriff

Le groupe Vol V Biomasse, situé à Saint-Grégoire a sollicité Roi Morvan Communauté pour l'acquisition d'une parcelle de 2 hectares minimum, sur la ZA de Keranna à Guiscriff.
Le projet consiste en la création d'une unité de méthanisation territoriale, avec valorisation du biogaz produit par le biais de l'injection de biométhane dans le réseau de transport local GRTGaz.
Louis-Marc Rivoal expose en détail ce projet.
Les élus présents émettent un avis favorable sur ce projet.

- Adopté à l'unanimité

Opération ODESCA – Occultation des vitrines vides sur les centres-villes de Gourin, Guémené/S et Le Faouët

Pour rendre plus attractifs les centres villes sur les 3 chefs-lieux de canton, Roi Morvan Communauté souhaite occulter certaines vitrines de commerces vacants. Il est proposé de créer 4 trompe-l'œil sur chaque commune (Gourin, Guémené/S et Le Faouët).

- Adopté par 36 pour et 1 abstention

Opération ODESCA – Fédération des entreprises et mise en place d'actions innovantes
L'action se déroulera en trois phases :

- La création d'un annuaire de toutes les entreprises du territoire
- La création d'une identité graphique commune
- L'organisation de 4 animations dans les commerces (chéquiers d'offres (printemps et rentrée 2015, Pâques aux œufs d'Or, les vitrines du Roi Morvan fêtent Noël)

▶ Adopté à l'unanimité

Gilles Bolzer indique que la distribution du chéquier de rentrée 2015 dans les foyers le 17 août serait peut-être à revoir, compte tenu que les personnes sont en congés. Il lui est répondu que le chéquier est valable 3 semaines et que les consommateurs devraient avoir le temps d'utiliser les chèques.

Réhabilitation d'un local commercial en télécentre sur la commune de Gourin
Les élus approuvent le budget prévisionnel de l'opération et autorisent le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

▶ Adopté à l'unanimité

Il est précisé que Roi Morvan Communauté a bien reçu un accusé de réception pour la DETR.
Convention pour la surveillance et l'entretien de la lagune – ZA de Poulhibet à Berné
Les élus prennent connaissance des termes de la convention. Elle prendra effet au 1er janvier 2015 pour une durée de quatre ans.

▶ Adopté à l'unanimité

Réservation de la salle de visioconférence
Les élus prennent connaissance des termes de la convention. Les réservations devront se faire 3 jours avant la date de réunion et non 8 jours comme initialement prévu.
Il est à noter que pour une réservation entre 19H00 à 9H00, une participation financière de 51 € de l'heure sera demandée.

▶ Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la mise à disposition du bureau n°2 de la pouponnière d'entreprises
La société « Breizh Football est gérée par Mickaël Poupon. Depuis 2011, il occupe le bureau n°2 de la pouponnière d'entreprises. Il souhaite renouveler sa demande d'occupation pour une année soit du 17 octobre 2014 au 16 octobre 2015.

▶ Adopté à l'unanimité

Affaires Sociales

présenté par Jean Jacques TROMILIN

Lignes 14 et 15

Jean-Jacques Tromilin expose la réorganisation des transports sur les lignes 14 et 15 par le Conseil Général du Morbihan depuis le rattachement de la Communauté de Communes de Plouay à Lorient Agglomération.
Il rappelle que lors du Bureau du 11 septembre dernier, les membres du Bureau ont validé la mise en place d'un transport à la demande sur les communes du territoire avec prise en charge à domicile 4 jours par semaine avec rabattement sur les chefs-lieux de canton.
Michel Morvant propose que le transport à la demande soit mis en place du lundi au samedi soit 6 jours par semaine.
Jean-Jacques Tromilin précise que ce transport à la demande est mis en place à compter de ce mois d'octobre jusqu'à fin août 2015, à titre expérimental. Il confirme aussi que les voyageurs peuvent utiliser les transports scolaires.
Un bilan intermédiaire sera réalisé en janvier 2015 et des modifications pourront être apportées si besoin.
Le coût de la mise en place du transport à la demande est estimé à 25.000 €, 50% à la charge de RMCom et 50% à la charge du Conseil Général du Morbihan. Il indique que d'habitude le CG 56 n'intervient qu'à hauteur de 30%.
Les élus s'accordent à dire qu'il est important de mettre en place le transport à la demande.
René Le Moullec trouve que la discussion relative aux lignes 14 et 15 ne devrait pas se tenir en conseil communautaire, il rappelle que le transport public est une compétence du Conseil Général du Morbihan. Il indique que le problème de base est l'absence d'une ligne régulière vers Lorient, il a demandé une ligne régulière Pontivy-Guémené/S-Plouay au Conseil Général.
Christian Derrien ajoute qu'il est favorable à la mise en place du transport à la demande, mais il pense que l'on entérine la disparition d'un service public de transport en commun. Il aurait préféré que l'on adapte la taille des véhicules en maintenant la régularité des lignes.
Jean-Jacques Tromilin précise que les coûts sont proches que l'on mette un bus ou un minibus en service sur une ligne. Il rajoute aussi que certains contribuables font des réflexions sur la circulation des bus qui roulent à vide.
Après le vote à main levée, les élus approuvent la mise en place du transport à la demande sur le territoire.

- Adopté par 32 pour et 5 abstentions

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Règlement de fonctionnement des micro-crèches

Le règlement adopté à l'ouverture de la micro-crèche de Le Faouët en mars dernier fait l'objet de quelques modifications.
Les élus approuvent les modifications proposées.

- Adopté à l'unanimité

Reconduction de l'abonnement au Centre Départemental de Documentation Pédagogique au profit des écoles publiques et privées
Le montant de l'abonnement est fixé à 982,80 € pour l'année scolaire 2014/2015.

- Adopté à l'unanimité

Un bilan de la fréquentation et ses modalités d'intervention dans les écoles vont être demandés au CDDP et adressés aux maires des communes membres (fait le lundi 20 octobre courant).

Subventions aux réseaux des écoles publiques
15.306 € sont répartis entre les 7 réseaux d'écoles rurales qui fonctionnent sur le territoire au prorata du nombre de classes.

- Adopté à l'unanimité

Subventions aux réseaux des écoles privées
1.677 € sont répartis entre les 2 réseaux d'écoles qui fonctionnement sur les secteurs de Gourin et Le Faouët. La subvention est versée au prorata du nombre d'élèves.

- Adopté à l'unanimité

Environnement Déchets — présenté par André LE CORRE

Tarif de mise à disposition de colonnes à verre lors de manifestations ponctuelles
Quelques associations ou organisateurs de manifestations ont sollicité le service déchets ménagers pour la mise à disposition d'une colonne à verre sur le site de la manifestation.
Il est proposé, sous réserve d'accessibilité au véhicule sur le site, de fixer le tarif de mise à disposition d'une colonne à verre à 156 € aux associations ou organisateurs de manifestations.

- Adopté à l'unanimité

Gilles Bolzer indique que lors d'une réunion du Sittomi-Mi, il a été précisé qu'une association met des verres en plastique à disposition des organisateurs de manifestations. Il faut aller les chercher et les ramener à Pontivy ; à cela s'ajoutent les frais de location et de lavage.

Tourisme/Culture — présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Demandes de subvention
Le Conseil Communautaire entérine les demandes de subventions.

- Adopté à l'unanimité

Jean-Luc Guilloux rappelle qu'il serait souhaitable de recevoir les dossiers de demande de subvention 3 ou 4 mois avant la date de la manifestation.

Appel à Manifestation d'Intérêt national (AMI) « centres-bourgs »
Les communes de Gourin et de Guémené/S ont été retenues par la Préfecture de Région dans le cadre d'une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs.
Les maires de ces communes ont fait part de leur intérêt et ont souhaité déposer un dossier de candidature. Le Pact HD a été missionné pour constituer ces dossiers. Il est rappelé que ces dossiers de candidature doivent être conjointement portés par l'EPCI de rattachement et la commune concernée.
Les élus prennent connaissance des chiffrages prévisionnels pour chaque commune. Si un des dossiers ou les deux dossiers étaient retenus, il conviendrait de valider les plans de financement définitifs.

- Adopté à l'unanimité

René Le Moullec et David Le Solliec remercient les services de RMCom et du Pact HD pour leur aide dans le montage de ces dossiers très complexes.

Tarifs et demandes d'occupation du centre aquatique
Les élus prennent connaissance des tarifs et des conditions d'occupation des différents publics.

- Adopté à l'unanimité

Demande de subvention LEADER pour l'équipement du centre aquatique communautaire
Dans le cadre du programme LEADER, Roi Morvan Communauté va solliciter une subvention pour l'aménagement du centre aquatique (acquisition de mobilier et équipements divers).

- Adopté à l'unanimité

Retour INDEX >>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Marie-Josée CARLAC, Renée COURTEL, François COUSIN, Christophe COZIC, Christian DERRIEN, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, André JAFFRE, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Alain PERRON, Jean-Claude SAINDRENAN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs : Odile CARARIC, Serge LE BARON, André LE TEXIER

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : Catherine CERLAND, Maryse DAFFOS, Christine DROUAL, Catherine HENRY, Yann JONDOT, Christiane LE MOUEE, François MENARD, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Jacques TROMILIN

Pouvoirs :

Michel Morvant remercie Jean Pierre Le Fur d'accueillir le Conseil Communautaire, organisé spécifiquement pour présenter l'étude actuellement en cours et portant sur la faisabilité d'une tarification incitative sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

Jean Pierre Le Fur souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

La parole est donnée à Candy Chevaillé, consultante au bureau d'études Apave, pour la présentation de l'étude (tous les élus communautaires ont reçu le document en amont de la réunion).

Diapo n°8
Michel Morvant précise que la redevance spéciale n'est pas mise en place sur le territoire de RMCom.

Diapo n°11
La mise en place de cette tarification est facultative.

Diapo n°19
Jean-Charles Lohé demande comment fonctionne le système d'identification sur les bacs collectifs en campagne. Il lui est répondu que les équipements de bacs collectifs actuels ne peuvent être maintenus pour passer à la tarification incitative. Il faut déployer de nouveaux contenants disposant de contrôles d'accès comme les colonnes enterrées ou semi-enterrées, les bacs munis d'abris-bacs supportant les tambours de contrôles d'accès.
Michel Morvant précise qu'avec ce type d'équipement, les camions actuels, à prise latérale, ne sont plus utilisables. L'ensemble de l'organisation doit donc être modifiée obligatoirement.

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Diapo n°20

Le problème des mauvaises transmissions des données dans les zones blanches est posé. Candy Chevaillé explique qu'il existe des moyens techniques pour contourner le problème, notamment l'enregistrement des données directement sur les bacs, grâce à une petite batterie solaire, qui permet de retirer les informations régulièrement (clé USB ou antenne sur le camion).

Michel Le Gallo s'interroge sur la façon de gérer les demandes de conteneurs supplémentaires lors de manifestations et notamment qui en supportera leur coût.
Candy Chevaillé explique qu'il n'y a aucune difficulté technique à fournir un bac pucé ou un badge d'accès identifiant l'organisateur de la manifestation. De ce fait, la facturation lui serait adressée directement ou pourrait être prévue avec la collectivité via une convention précisant les modalités de prises en charge (exemple : déduction sur la subvention annuelle aux associations).
Gilles Bolzer demande si les usagers sont informés entre le moment où les ordures ménagères sont déposées et la réception de la facture.
Candy Chevaillé répond qu'il est tout à fait possible de consulter en temps réel sa consommation du service, via une plateforme informatique, sous réserve que les configurations soient faites au préalable.
Mme Cararic intervient sur la question des personnes âgées dépendantes à domicile (usage de protections jetées par leurs aides ménagères dans le bac om) et du poids des bacs du fait de cette situation.
La mise en place d'un bac tarifé au prix d'un bac de volume moindre peut être opérée. Il faut néanmoins que la personne concernée se manifeste préalablement auprès du service de la collectivité afin de prendre en compte cette particularité.
Fanny Voisin demande comment sont gérés les bacs pleins et comment se fait l'identification des usagers. Candy Chevaillé explique que le contrôle d'accès permet d'anticiper le remplissage des bacs et d'ajuster la dotation au besoin. D'autre part, elle précise que l'identification se fait par un badge.
Jean Pierre Le Fur s'interroge sur les sources d'alimentation électrique des colonnes et des bacs. Candy Chevaillé précise qu'il s'agit d'une alimentation par batteries ayant une fréquence de changement de 4 à 5 ans.

Diapos n° 21-22-23

Le coût d'installation du système enterré avec contrôle d'accès est de 10 000 € sur des colonnes, hors génie civil. A cela s'ajoute le coût du terrassement pour l'implantation des colonnes enterrées. Michel Morvant précise qu'il n'est pas obligatoire de les enterrer.
Pour les bacs collectifs, le coût pour le tambour et l'équipement de contrôle d'accès est de 2 500 € par bac. Sans compter l'entourage du bac, nécessaire pour supporter le poids du tambour. Au total, l'ensemble de l'équipement par bac s'élève à 4 500 €. Le système avec abri bac est réservé à l'habitat rural très dispersé. Pour l'habitat groupé, on préférera les colonnes étant donné le coût des investissements pour les solutions hors bacs individuels.

Diapo n° 25

André Le Corre intervient sur les coûts de mise en œuvre de bacs individuels. En effet, il précise que dans ce cas de figure, le coût de collecte pour RMCom est très important car englobe

notamment le temps de collecte par agent, le kilométrage, l'usure des véhicules. André Le Corre anticipe sur le coût de collecte associé à la collecte individuelle.
Candy Chevaillé répond qu'il s'agit d'une comparaison par type de technique de comptage et qu'effectivement, la généralisation des bacs individuels est une solution compliquée à mettre en œuvre et peu adaptée au territoire de RMCom.
Jean-Pierre Le Fur demande si une approche bacs individuel dans les zones urbaines / bacs groupés en campagne a été étudié (à savoir une solution mixte porte à porte et point de regroupement). La réponse est positive mais le bureau d'études souhaite expliciter les possibilités techniques avant d'aborder la situation concrète sur la CC.

Diapo n°33
Dans l'organisation actuelle du service déchets ménagers, un point important est à noter concernant le transfert des ordures ménagères. En effet, avec les caissons déposables, cette mission est assurée par le SITTOM-MI.
Michel Morvant précise que les trois bourgs équipés de bacs individuels sont Gourin, Roudouallec et Guémené-sur-Scorff.

Diapo n° 43
Les résultats de la mise en place d'une tarification incitative sont difficiles à estimer pour les flux en déchèteries, notamment à cause de l'impact important des déchets verts sur notre territoire. En outre, sur ce flux particulier, la tarification incitative impliquerait une incitation aux pratiques du compostage.

Diapo n° 45
L'écart de TEOM entre communes n'est pas jugé trop important sur le territoire comparé à d'autres EPCI, ce qui n 'incite pas forcément à passer en redevance.
Concernant la mise en place éventuelle de la redevance spéciale, Michel Morvant précise qu'elle engendrerait des entrées financières en moins étant donné que la TEOM ne serait plus payée par les usagers relevant de la redevance spéciale.
Candy Chevaillé précise que le passage de la TEOM à la Redevance spéciale pour les entreprises ne se fait pas systématiquement avec une exonération, mais qu'effectivement, les entreprises passant par un prestataire et n'utilisant pas le service de la collectivité pour gérer leurs déchets seraient exonérées de TEOM. Il faut étudier au cas par cas les gros producteurs par une étude de terrain auprès des entreprises et établissements publics et prévoir une montée en puissance du dispositif.

Diapo n° 48
Suite au détail des 3 scénarii étudiés par le bureau d'études, Jean-Pierre Le Fur s'interroge sur la nécessité d'un badge d'accès en fonction des équipements. Candy Chevaillé répond que dès qu'il s'agit d'un bac collectif ou d'une colonne d'apport volontaire, il faut un système de contrôle d'accès.

Diapo n° 51
Michel Morvant réagit sur le scénario 3 dans le sens où 1 bac pour 40 à 80 logements va éloigner considérablement les usagers des équipements.

Diapo n° 52
Le scénario 2 développant les bacs collectifs est insoutenable financièrement au vu du coût des abris-bacs.

Diapo n°55
Michel Morvant s'interroge sur la signification du chiffre de 1,54 M€ de véhicule dans les prospectives actuelles. Candy Chevaillé répond qu'il s'agit du coût de renouvellement de tous les véhicules dans un délai de 5 ans en tenant compte de l'amortissement.
Selon Maryannick Guiguen, ce chiffre ne correspond pas à la réalité actuelle et nécessiterait une réévaluation.
Michel Morvant ajoute que les bacs d'ordures ménagères sont conservés plus longtemps que leur durée d'amortissement. Ainsi, le coût présenté par le bureau d'études n'est pas réel par rapport au budget du service déchets ménagers.
Candy Chevaillé précise que la simulation est faite suivant l'amortissement standard des équipements mais qu'en tenant compte des pratiques réelles de la collectivité, le chiffre sera effectivement moindre et l'écart entre cette prospective et les différents scénarii encore plus important.

Diapos n° 56-57
Pour une mise en œuvre de la tarification incitative à RMCom, il est constaté que :

- la diminution du coût de traitement des ordures ménagères n'est pas compensée par l'augmentation des résultats de collecte sélective,
- les investissements à faire sont très élevés, quel que soit le scénario même si des aides de l'ADEME sont possibles, le besoin en financement n'intègre pas le coût des emprunts qui est indiqué en plus au bas du tableau.
- le scénario 3 « apport volontaire » serait le plus favorable sur le territoire de RMCom mais son intérêt dépend de l'effort qu'est prêt à faire la collectivité pour limiter le maillage des équipements sur le territoire.

Echanges suite à la présentation

David Le Solliec remercie Candy Chevaillé pour la qualité de sa présentation et évoque la situation des coûts de traitement des ordures ménagères à savoir la multiplication par 4 la tonne de l'enfouissement et par 2 la tonne pour l'incinération. Avec la TEOM, cette évolution croissante n'incite pas à une baisse des coûts de traitement dans les années à venir. Il précise qu'en milieu rural, le coût du service d'ordures ménagères est plus important qu'en milieu urbain mais qu'il existe des solutions pour mieux payer, au coût réel de ce qui est produit, sur le principe du pollueur-payeur. Il termine en précisant que sur les 3 scénarii étudiés,
le scénario 1 « **mixte porte à porte et apport volontaire** » semble intéressant à approfondir.

Suite à cette intervention, le choix de la commune de Gourin se porterait sur la taxe incitative. Michel Morvant demande au maire de Gourin si tel est bien son choix, ce dernier confirme.

Christophe Cozic pose la question des conséquences de la mise en œuvre de la tarification incitative sur le montant de la TEOM payée par les usagers.
Candy Chevaillé répond qu'actuellement, on observe un écart de 23 % entre le coût du service d'ordures ménagères et les prélèvements de TEOM. Cela correspond à une situation d'épargne pour le service. Or, la mise en place de la tarification incitative prenant en général 4 à 5 ans, l'épargne réalisée jusqu'à présent et pendant ce délai de mise en place permettrait de disposer d'une réserve financière importante pour absorber une partie des investissements. Le montant de tarification incitative demandé aux usagers ne serait donc pas forcément plus important.

André Le Corre pose deux questions à Candy Chevaillé, à savoir :

- la mise en place d'une tarification incitative est-elle obligatoire ?
- par rapport à la situation actuelle de TEOM, n'y a-t-il pas un système plus souple, permettant de prendre en compte le nombre d'habitants d'une habitation par exemple, sans entrer dans la mise en place d'un modèle aussi complexe que la tarification incitative ?

Les réponses apportées sont les suivantes :

- première question : la mise en place d'une tarification incitative n'est pas obligatoire mais il existe actuellement une forte incitation, notamment des financeurs qui pourraient attribuer leurs subventions au regard de la mise en place de la tarification incitative.
- Deuxième question : en parallèle de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), il existe aussi la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui permet effectivement de tenir compte du nombre de personnes dans un foyer mais n'a pas de caractère incitatif.

Michel Morvant se demande comment passer d'un système de TEOM à un système de REOM sans faire intervenir une part incitative.
André Le Corre répond qu'il n'y a aucune certitude sur le résultat d'un système incitatif.

Jean-Pierre Le Fur souhaite savoir si l'étude s'est penchée sur les expériences des collectivités qui sont passées à la tarification incitative. Il présente notamment l'exemple de la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan qui est passée d'une REOM à une redevance

incitative, avec pour conséquence immédiate une augmentation des dépôts sauvages qui s'est néanmoins résorbée avec le temps.

Candy Chevaillé explique qu'effectivement, les chiffres présentés dans l'étude concernant les diminutions de tonnages attendus en cas de passage à la tarification incitative pour RMCom, se basent sur les résultats observés sur des territoires voisins mais restent des estimations théoriques (on ne peut pas prévoir le comportement qu'adopteront les usagers en cas de passage à la tarification incitative). C'est d'ailleurs cette incertitude qui rend impossible la fixation d'une grille tarifaire à ce stade de l'étude. Candy Chevaillé souligne l'importance de la phase test pour valider les comportements et les tendances quantitatives d'évolution des flux de déchets.

Pour Michel Morvant, la question importante est de savoir quel scénario est le plus approprié sur le territoire de RMCom.

André Le Corre fait part de son inquiétude sur les investissements que demande la mise en œuvre de la tarification incitative et sur le coût qui sera demandé à l'usager, même si les tonnages diminuent, on le paiera plus cher.

Les élus s'accordent à dire que les démarches d'incitation à la diminution des quantités de déchets vont dans le bon sens et qu'elles sont un objectif à viser.
Christian Derrien ajoute néanmoins qu'au vu de la complexité de l'étude et des scénarii proposés, la majorité des élus a besoin de temps pour s'emparer de toutes les informations avant de s'orienter sur l'option la plus intéressante.

Michel Morvant propose de ne pas se précipiter et de prendre le temps de suivre les évolutions et de voir les retours d'expériences dans ce domaine.

Maryannick Guiguen souhaite évoquer les conséquences de l'application de la Redevance Spéciale à RMCom. Candy Chevaillé répond que techniquement la mise place de la redevance spéciale n'est pas compliquée mais qu'elle nécessite un état des lieux précis du poids des déchets de chaque entreprise. En fonction du choix de la collectivité en terme d'exonération de TEOM ou non, la redevance spéciale pourrait représenter entre 250 000 et 500 000 € de recettes supplémentaires au service déchets ménagers.
Il est proposé au bureau d'études de développer ce sujet de mise en place de la redevance spéciale dans la suite de l'étude.

Retour INDEX >>

Roi Morvan Communauté

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2014

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames et Messieurs : Gilles BOLZER, Marie-Josée CARLAC, Catherine CERLAND, Renée COURTEL, Christophe COZIC, Maryse DAFFOS, Christian DERRIEN, Christine DROUAL, Maryse FLEGEO, Maryannick GUIGUEN, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, André JAFFRE, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Daniel LE BARS, André LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Jean-Pierre LE FUR, Delphine LE GAL, Michel LE GALLO, Didier LE GOUIC, Ange LE LAN, René LE MOULLEC, Dominique LE NINIVEN, Hélène LE NY, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, David LE SOLLIEC, Yvette LENA, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Pierre POULIQUEN, Louis-Marc RIVOAL, Jean-Claude SAINDRENAN, Jean-Jacques TROMILIN, Fanny VOISIN

Délégués suppléants : Mesdames et Messieurs :

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs : François COUSIN, Floriane GUILLANIC, Christiane LE MOUEE, François MENARD

Finances

présenté par Hervé LE FLOC'H

Décision Modificative N°1 – Budget Général

- Adopté par 39 pour, 1 abstention

Attribution de compensation aux communes

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie, le 20 novembre dernier, afin de définir le montant des charges transférées pour l'année 2014. Suite à cette réunion, il convient d'adopter le montant des attributions de compensation TPU à verser à chaque commune membre. Le montant total des attributions pour l'année 2015 sera de 3.322.913 €.

André Le Corre précise que les élus du Faouët voteront contre. Il indique que 1.247 € sont déduits au titre de l'ALSH alors qu'il n'y a plus d'ALSH au Faouët. 3.075 € sont déduits au titre de la ZA alors que RMCom demande à la commune du Faouët d'intervenir financièrement dans la réfection de la chaussée de la ZA de Pont Min, il rappelle que cette route dessert la ZA qui est déclarée d'intérêt communautaire. Quant au centre aquatique communautaire construit sur sa commune, il estime que ce dernier « va coûter cher » à la commune du Faouët, compte tenu des déductions effectuées pendant des années sur l'attribution de compensation.

Pierre Pouliquen rajoute que des règles strictes vont devoir être mises en place concernant les voiries des ZA déclarées d'intérêt communautaire. Jean-Jacques Tromilin pense qu'il va falloir reconsidérer les interventions sur les ZA déclarées d'intérêt communautaire.

Renée Courtel précise qu'elle s'est déplacée sur la ZA de Pont Min au Faouët pour se rendre compte de la situation. Michel Morvant en a fait de même.

Michel Morvant propose que ce dossier soit revu en commission.

- Adopté par 37 pour, 3 contre

13, rue J. Rodallec
BP 36 - 56 110 Gourin
Tél. : 02 97 23 36 90
Fax : 02 97 23 42 46
roimorvancommunaute.com

Budget Général/Budget Annexe – Amortissements du Centre Aquatique Communautaire

- **Centre Aquatique communautaire (Budget général)**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 30 ans.

- **Bâtiment chaudière et réseau (Budget annexe)**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 30 ans.

- **Chaudière et sous-station (Budget annexe)**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 15 ans.

- **Mobilier et matériel du Centre Aquatique**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget Général – Amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat E-Mégalis Bretagne

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 30 ans.

▶ Adopté à l'unanimité

Budget Général – Amortissements Récup'R

- **Bâtiment et travaux**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 20 ans.

- **Mobilier/matériel/véhicule**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans.

- **Logiciel**

L'amortissement est appliqué à compter du 1er janvier 2015 ; il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 2 ans.

▶ Adopté à l'unanimité

- **Admission en non valeur – Budget Général**

Le montant est arrêté à 192,70 €.

▶ Adopté à l'unanimité

- **Admission en non-valeur – Budget SPANC**

Le montant est arrêté à 303,66 €.

▶ Adopté à l'unanimité

Ressources Humaines / Environnement Eau

présenté par Renée COURTEL/Ange LE LAN

Examen de la reconduction de la candidature de RMCom en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour les 3 prochaines années

Bérangère Fritz a été recrutée en 2010, en contrat non titulaire à durée déterminée, à temps complet, pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2011 afin d'élaborer le DOCOB. Ensuite un contrat de non titulaire à durée déterminée pour 0.5 ETP a été établi jusqu'au 31 janvier 2015 pour le suivi animation du DOCOB Natura 2000 complété pour 0.5 ETP par une mission de « chargée de mission animation tri » au sein du service déchets ménagers. L'Etat prend en charge les coûts du poste et son fonctionnement pour 0,5 ETP relatif à l'animation du site Natura 2000.

Concernant ce financement, RMCom a subi d'importants retards de paiement qui agacent les élus. Il est à noter que le solde de 2011 d'un montant de 11.000 €, la subvention de 2012 d'un montant de 30.000 € et la subvention de 55.000 € au titre de 2013/2014 restent à percevoir.

Gilles Paillat de la DREAL rassure les élus présents en confirmant l'engagement de la DREAL pour son soutien financier et le déblocage des fonds. Il précise que la totalité des sommes dues sera versée dans les 6 mois à venir.

Il informe que le solde de 2011 et la subvention de 2012 vont être versés très prochainement.

Michel Morvant précise que la situation a bougé compte tenu de la position prise en Bureau du 1er décembre courant.

Gilles Paillat assure que le prochain programme 2015/2018 sera bien financé.

Concernant l'extension du site Natura 2000 Rivière Ellé, 2 scénarii devaient être transmis à RMCom pour le mois de décembre 2014. A ce jour, la collectivité n'a toujours rien reçu.

Après de longs échanges, les élus décident de reconduire la candidature de RMCom en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour la période 2015/2018 mais précisent bien que si de nouveaux problèmes apparaissent leur engagement cessera en décembre 2015. En effet, Gilles Paillat a bien précisé que l'engagement en tant qu'opérateur s'établit sur 3 années mais que les structures conventionnent sur le soutien financier annuellement et qu'elles peuvent se désengager quand elles le souhaitent.

Les élus présents prennent connaissance du plan de financement présenté pour l'année 2015.

Plusieurs élus demandent aussi que Bérangère Fritz fasse des points réguliers sur l'état d'avancement des animations mises en place.

▶ Adopté à l'unanimité

Environnement Eau

présenté par Ange LE LAN

Enquête publique CTMA – Rapport et conclusions du commissaire enquêteur – Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée

L'enquête publique s'est déroulée du 12 mai au 11 juin 2014. Les élus prennent connaissance des conclusions du commissaire enquêteur et se prononcent favorablement sur l'intérêt général du projet.

- Adopté à l'unanimité

CTMA – Programmation 2015 (1ère année du contrat)

Les élus approuvent les travaux de la 1ère année du contrat.

- Adopté à l'unanimité

SPANC

présenté par Ange LE LAN

Tarification

Les élus valident les tarifs présentés.

- Adopté à l'unanimité

Environnement Déchets

présenté par André LE CORRE

Modification des statuts du SITTOM-MI

Les élus présents approuvent la modification des statuts du SITTOM-MI pour tenir compte de :

- L'adhésion des communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec à Pontivy Communauté
- L'intégration de la commune de Moréac à Saint Jean Communauté
- La modification de la composition du Bureau Syndical avec un siège supplémentaire de membre. Celui-ci sera réservé à un délégué de la commune d'implantation de l'unité de valorisation énergétique des déchets

- Adopté à l'unanimité

Infrastructures

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Programme d'Intérêt Général (PIG) 2015/2017

Roi Morvan Communauté a lancé un Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dernier a pour objectif d'améliorer les conditions d'habitat en proposant aux propriétaires occupants, des taux majorés de subventions (ces subventions sont soumises à condition de ressources).

Un appel d'offres a donc été engagé, en vue de choisir un opérateur pour en assurer le suivi animation.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué ce marché au PACT HD du Morbihan pour un montant de 179 616 € TTC pour la part fixe suivi animation, 600 € TTC par dossier précarité énergétique et 660 € par dossier adaptation de l'habitat. Le montant prévisionnel est estimé à 299 916 € TTC.

Les élus prennent connaissance du plan de financement présenté.

André Le Corre précise qu'il n'est pas contre le projet de PIG mais trouve le montant du marché attribué au PACT HD trop élevé. Il ramène le coût global au coût individuel par dossier.
Les objectifs en nombre de dossier à atteindre sont fixés par la convention tripartite à savoir 195 dossiers

- **Adopté par 38 pour, 1 abstention. Le Président est sorti de la salle pendant les débats et n'a pas pris part au vote.**

Affaires Sociales

présenté par Jean Jacques TROMILIN

Prise en charge des repas pour les communes n'ayant qu'un seul représentant au Conseil Communautaire
Il est proposé le principe suivant :

- Les matériaux sont fournis et pris en charge par les communes
- Les coûts de repas sont pris en charge par RMCom par le règlement de la facture du restaurateur et par le paiement du titre émis par les communes dans le cas de cantine municipale à compter du 1er janvier 2015

Les communes de Kernascléden, Langoëlan, Persquen, Le Saint, Saint Caradec Trégomel, Saint Tugdual, Roudouallec sont concernées.

- **Adopté par 36 pour, 2 abstentions, 2 contre**

Espace Autonomie Séniors – Signature des conventions avec le Conseil Général du Morbihan et Pondi Clic pour l'année 2015
Les élus autorisent le Président à signer les conventions nécessaires au fonctionnement de l'Espace Autonomie Séniors sur le territoire de Roi Morvan Communauté avec le Conseil Général du Morbihan et Pondi Clic pour l'année 2015.

- **Adopté à l'unanimité**

Reconduction du Chantier Nature et Patrimoine 2015 / Reconduction des activités à l'Atelier du Soleil / Fonctionnement de la ressourcerie – Année 2015
Des conventions sont signées annuellement avec le Conseil Général du Morbihan et la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

- **Adopté à l'unanimité**

Enfance

présenté par Christian DERRIEN

Micro crèche Le Faouët – Fonds de concours communal au titre de l'année 2013
Par délibération du 9 octobre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le principe suivant :

- Un fonds de concours communal est versé par les communes accueillant une micro crèche à la Communauté de Communes sur le reste à charge après déduction faite des subventions perçues par la CAF et de la MSA (50% commune et 50% RMCom sur le reste à charge en fonctionnement)

Le reste à charge pour le fonctionnement de la micro crèche de Le Faouët sur l'année 2013 s'élève à 26 158,78 €.
Le fonds de concours sollicité auprès de la commune de Le Faouët au titre de l'année 2013 est donc de 13 079,39 €.
André Le Corre souhaite que les documents comptables soient joints au titre de recettes émis par RMCom.

- Adopté à l'unanimité

Multiaccueil de Gourin – Versement du fonds de concours
Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Gourin nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2012.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2012 est de 43.254,24 €.

- Adopté à l'unanimité

Multiaccueil de Ploërdut – Versement du fonds de concours
Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multiaccueil à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Ploërdut nous a transmis tous les éléments nous permettant de déterminer le montant du fonds de concours pour l'année 2013.
Le fonds de concours versé par Roi Morvan Communauté pour l'année 2013 est de 26.017,60 €.

- Adopté à l'unanimité

Equipement intérieur du bâtiment rénové « La Bergerie » sur le site de Kéraudrénic à Langonnet
La réception des travaux est programmée pour avril 2015, il convient maintenant de prévoir l'aménagement intérieur de cet espace. L'investissement prévisionnel pour cet investissement est estimé à 35.000 € TTC.

- Adopté à l'unanimité

Economie

présenté par Louis-Marc RIVOAL

Point sur le dossier du futur hôpital de Guémené/S – information
Les négociations foncières sont achevées avec les propriétaires et les locataires. Les promesses unilatérales de vente et les résiliations de baux sont toutes signées. Les actes sont en cours de rédaction chez les différents notaires concernés.
Le montant total des acquisitions et des indemnisations des locataires s'élèvent 188.291 €.
Le montant total des travaux de desserte sud et de viabilisation du terrain pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et de l'hôpital s'élèvent à 166.159,80 € HT.

Concernant l'implantation de MSP, Michel Morvant et Louis-Marc Rivoal ont rencontré René Le Moullec afin de discuter des modalités de répartition des dépenses de VRD et d'acquisitions foncières. Les élus présents prennent connaissance de ces différentes modalités présentées dans le bordereau.
René Le Moullec précise qu'il a reçu un courrier en date du 5 décembre 2014 précisant que l'hôpital de Guémené/S sera reconstruit à l'identique avec tous ses services.
Un élu s'interroge quant au devenir de l'activité de la cuisine.
René Le Moullec indique qu'il n'a pas de nouvelle sur ce dossier.

Acquisitions des terrains pour le futur hôpital sur les communes de Guémené/S et de Locmalo
Les élus prennent connaissance des coûts d'acquisitions versés aux différents propriétaires fonciers et des montants d'indemnisation versés aux locataires des terrains présentés dans le bordereau.
Yvette Léna s'interroge sur les montants d'indemnisation versés aux locataires des terrains. En effet, elle constate que pour une même surface de terrain, le montant de l'indemnisation aux locataires est totalement différent.
Jean-Jacques Tromilin lui répond que la valeur vénale des terrains est prise en compte mais aussi la notion d'excédent brut d'exploitation.
René Le Moullec confirme que le prix de vente est identique pour tous les propriétaires mais qu'effectivement le montant des indemnisations versé aux locataires est différent selon les parcelles et les cultures.
André Le Corre s'abstient, il précise qu'il n'est pas contre le projet de l'hôpital bien au contraire mais il n'est pas d'accord avec la compétence voirie.

- Adopté par 39 pour, 1 abstention

Tourisme/Culture

présenté par Jean-Luc GUILLOUX

Association d'Intégration du Kreizh Breizh (AIKB) – Renouvellement de la convention de location
Une convention tripartite est signée pour la période du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2015 entre la commune de Ploerdut, RMCom et l'association AIKB pour la mise à disposition gracieuse d'un local pour l'association. Le montant du loyer est pris en charge par RMCom pour un montant de 304,50 € (2,03 € le m²).

- Adopté à l'unanimité

Demandes de subvention
Le Conseil Communautaire entérine les demandes de subventions.

- Adopté à l'unanimité

La Grande Boutique à Langonnet - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2018
La convention de partenariat 2012/2014 avait été signée entre la DRAC, le Conseil Régional, le Conseil Général du Morbihan et la commune de Langonnet. RMCom bien qu'en apportant un soutien financier régulier et annuel de 7.622 € et participant à différentes réunions de travail, n'était pas signataire de la convention. Il est donc proposé que RMCom soit signataire de la

convention pluriannuelle d'objectifs 2015/2018. Il faut préciser que l'engagement financier reste à déterminer, au niveau de chaque partenaire, par année civile.
André Le Corre rappelle qu'on finance cette association qui fait par ailleurs payer ses interventions auprès des enfants notamment dans le cadre des TAP. André Le Corre rajoute qu'il va falloir avoir une cohérence dans le versement des subventions.
Christian Derrien indique que l'école de Langonnet va tester un atelier auprès des enfants.

- Adopté par 38 pour, 1 abstention, 1 contre

Organisation de l'accueil touristique et culturel à Guémené/Scorff
La commission Tourisme/Culture de RMCom et le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Pays du Roi Morvan ont étudié le déménagement de l'antenne de l'OTPRM de Guémené/S du « Café pointu » à l'espace muséal. Le Conseil d'Administration de l'OTPRM a voté favorablement sur le déménagement le 25 septembre 2014.
Ce dossier a aussi été évoqué avec M. Le Maire de Guémené/S en présence de Michel Morvant et de Jean-Luc Guilloux, le 10 novembre dernier.
Une rencontre a aussi eu lieu avec les membres de l'association « Kastell Kozh » en présence de Jean-Luc Guilloux, Christelle Pennec de l'OTPRM et Sylvie Mani, le 28 novembre dernier.
Après avoir pris connaissance des deux scénarii, l'association « Kastell Kozh » a émis un avis favorable sur ce déménagement.
Les élus présents prennent aussi connaissance des deux scénarii présentés dans le bordereau et émettent un avis favorable sur ce déménagement.
René Le Moullec précise que ce dossier va être vu au prochain conseil municipal et qu'il n'est pas favorable à ce déménagement.

- Adopté par 39 pour, 1 contre

Divers

Proposition de vœu sur le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne / Pays de la Loire (LNOBPL)
L'objectif de ce projet est de gagner sur les trajets Rennes/Brest et Rennes/Quimper les minutes nécessaires pour mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Pour ce faire, 3 scénarii sont proposés. Le 3ème scénario (le vert) tente une percée vers l'intérieur des terres après Rennes pour ensuite, par le Nord et le Sud rejoindre le littoral, en particulier à St Brieuc et à Vannes.

A l'occasion des réunions publiques qui se sont tenues à Pontivy et Carhaix, il apparaît que ce scénario est privilégié pour un certain nombre de raisons :

- la possibilité de prolonger cet axe vers Loudéac, Carhaix, Châteaulin
- il présente l'avantage d'offrir un aménagement équilibré du territoire breton dans un contexte de forte démographie dans les 20 prochaines années, l'idée étant de favoriser l'installation des nouveaux habitants en dehors des zones littorales à forte pression foncière
- on conserve un maillage historique de villes moyennes afin d'éviter d'amplifier une fracture territoriale qui existe déjà.

- Les retards considérables pris dans la réalisation des travaux de mise à 2 fois 2 voies de la RN 164.

Pierre Pouliquen précise qu'il vote contre ce projet pour être en cohérence avec la proposition du Conseil Régional. Il regrette qu'une projection n'ait pas été réalisée sur notre territoire concernant l'impact financier et environnemental d'un tel tracé. Il indique que pour créer un kilomètre de voie ferrée, 10.000 hectares de foncier sont nécessaires. Il considère qu'il faut améliorer les axes routiers, le fret, le TER (utilisé à 70% pour les trajets domicile/travail) et trouve plus pertinent financièrement et environnementalement parlant un renforcement des lignes TGV existantes.
Christian Derrien précise que ce qui est défendu par les défenseurs du Centre Ouest Bretagne c'est une ligne TER. Pour Pierre Pouliquen, il ne s'agit pas du même sujet puisque les scénarios concernent la desserte de la Bretagne / Pays de Loire.

- ▶ Adopté par 30 pour, 9 abstentions, 1 contre

Destructions et enlèvement de nids de frelons asiatiques
Pour information, la délibération et le cahier des clauses techniques particulières de la Communauté de Communes Côtes de Penthièvre sont remis aux élus.

Demande de stage
Laeticia Anger sollicite RMCom pour réaliser un stage d'une durée de 5 mois du 2 février au 20 juin 2015.
Sa mission principale sera la mise en œuvre d'un projet de mallette pédagogique sur les images sculptées au Moyen Age.

- ▶ Avis favorable.

Concours du meilleur ouvrier de France – Création d'une œuvre paysagère et architecturale sur la commune de St Caradec Trégomel
Maryannick Guiguen présente le projet de Mickaël Gagnière, paysagiste sur la commune de St Caradec Trégomel. Suite à son inscription, il a été sélectionné pour participer à la finale du meilleur ouvrier de France dans la catégorie « art des jardins paysagers ». Il a choisi de créer son œuvre dans un lieu public sur sa commune. Ce jardin sera créé à proximité de l'église et du lavoir. Pour la réalisation de ce projet, la commune de St Caradec Trégomel intervient à hauteur de 8.644,50 € HT. La commune sollicite RMCom pour une participation financière.
Maryannick Guiguen rajoute que ce dossier a aussi été présenté aux membres de la commission Agriculture, réunis le lundi 8 décembre. Les membres présents ont pensé qu'il fallait soutenir ce projet.
Après discussion, il est proposé d'accorder une aide de 2.000 €.

- ▶ Adopté par 24 pour, 16 abstentions

Mission Locale
Jean-Charles Lohé fait un point suite au Conseil d'Administration du 4 décembre dernier. Il rajoute que la moitié de l'ordre du jour n'a pas été vu et qu'aucune décision n'a été prise quant au point de centralisation de la Mission Locale.
Michel Morvant lit le courrier qu'il a préparé à l'attention du Président de la Mission Locale.

- Les élus approuvent ce courrier par 39 pour, 1 abstention

Association Initiative COB
Christian Derrien fait un point d'information sur l'association Initiative COB.
Il précise que cette dernière a été créée par des chefs d'entreprises du territoire COB. Il rappelle que ces derniers se plaignent qu'ils ne sont pas aidés par les Communautés de Communes. Il précise que RMCom ne verse pas de subvention (environ 2.000 € par an). Il rajoute que les membres de l'association vont faire le tour des Communautés de Communes pour leur exposer leurs activités et convaincre les collectivités de les soutenir.
Michel Morvant répond qu'il les a déjà reçus et qu'il leur avait demandé de lui transmettre les noms des Communauté de Communes qui versaient une participation financière et le montant de celle-ci. Il n'a toujours rien reçu à ce jour. Il rajoute qu'il est à nouveau prêt à les recevoir.

Retour INDEX >>